

Aider les élèves à planifier leurs études

Le programme d'enseignants-guides et le plan annuel de cheminement aident les élèves à développer leurs habiletés en détermination d'objectifs et en planification. Ces habiletés leur sont utiles pour réussir leurs études et leur transition vers le monde du travail, la formation par l'apprentissage, le collège ou l'université.

Le programme d'enseignants-guides

Ce programme sera introduit graduellement sur une période de trois ans. Déjà cette année, des enseignants-guides travaillent avec les élèves des 7^e, 8^e et 9^e années. Les élèves de 10^e année pourront bénéficier du programme d'enseignants-guides en septembre 2000 et ceux de 11^e année en septembre 2001.

Qui sont les enseignants-guides et que font-ils?

Ce sont des enseignants qui jouent le rôle de personnes-ressources auprès des élèves. Cinq grandes fonctions leur sont confiées : aider les élèves à travailler à leur plan annuel de cheminement, les aider à comprendre le mandat de l'école de langue française et les attentes qui en découlent, surveiller leurs progrès scolaires, fournir un point d'accès principal pour les communications avec les parents et encourager les élèves à utiliser le français.

De quelle façon et à quel moment les enseignants-guides et les élèves se rencontrent-ils?

Les enseignants-guides rencontrent régulièrement leurs élèves, et ils travaillent avec le même groupe d'élèves pendant au moins un an. Il appartient à chaque école de déterminer l'organisation de son programme d'enseignants-guides. La directrice ou le directeur de l'école de votre enfant peut vous renseigner sur la programmation prévue.

Que prévoit-on faire durant ces rencontres?

En septembre, les enseignants-guides expliquent les politiques et les programmes de l'école afin que les élèves comprennent bien ce qu'on attend d'eux. Tout au long de l'année, au cours de ces rencontres, les élèves participent à des activités qui les aident à perfectionner les compétences et les méthodes qui favorisent la réussite scolaire, notamment de bonnes habitudes de travail, des techniques en gestion du temps et en détermination d'objectifs. Les enseignants-guides aident également les élèves à établir leur plan annuel de cheminement.

Quel rôle a-t-on prévu pour les parents dans ce programme?

Le programme permet aux parents d'être associés de plus près à l'éducation de leur enfant.

Comme ce sont les parents qui connaissent le mieux leur enfant, ceux-ci peuvent renseigner les enseignants-guides sur les talents, les intérêts et les compétences de l'élève. Ainsi les enseignants-guides pourront mieux aider les élèves à se fixer des objectifs et à élaborer et réviser leur plan annuel de cheminement. Les parents peuvent également aider leur enfant à atteindre les objectifs que celui-ci ou celle-ci s'est fixés dans son plan annuel de cheminement.

Pourquoi fait-on des enseignants-guides le point d'accès principal quant aux communications avec les parents?

Puisque les enseignants-guides rencontrent régulièrement leurs élèves et qu'ils suivent les progrès de ceux-ci dans tous leurs cours, ils sont en mesure de répondre à la plupart des questions des parents. Bien sûr, s'ils le désirent, les parents

peuvent aussi s'informer auprès d'une enseignante ou d'un enseignant d'une matière, de la conseillère ou du conseiller en orientation ou de la direction d'école.

Qu'est-ce que les enseignants-guides et les conseillers en orientation ont en commun?

Les enseignants-guides et les conseillers en orientation surveillent en collaboration les progrès des élèves. Ils sont là pour aider chacun à réaliser ses objectifs. Cependant, si un élève a besoin d'une aide plus soutenue dans un domaine particulier, l'enseignante-guide ou l'enseignant-guide peut l'adresser à une conseillère ou un conseiller en orientation.

Les élèves peuvent-ils demander qu'on leur assigne une autre enseignante-guide ou un autre enseignant-guide?

Oui. En cas de problème, l'élève et ses parents devraient communiquer avec la direction d'école.

Le plan annuel de cheminement

Le plan annuel de cheminement aide les élèves à prendre des décisions éclairées en ce qui concerne leurs études. Les élèves apprennent comment déterminer leurs objectifs et comment les atteindre. En préparant leur plan annuel de cheminement, les élèves peuvent se concentrer sur leur rendement scolaire, réfléchir à leurs options éducatives et professionnelles, clarifier leurs intentions quant à la poursuite d'études en français et la place du français dans leurs plans de carrière, examiner leur choix d'activités parascolaires, explorer les activités de service communautaire et développer leur aptitude au leadership.

Ce qu'ils apprennent ainsi les aide à établir leurs projets d'avenir et à orienter leurs efforts en fonction de leur destination postsecondaire, qu'il s'agisse de l'université, du collège, d'une formation par l'apprentissage ou du marché du travail.

De la 7^e à la 12^e année, les élèves prépareront chaque année un plan annuel de cheminement. Ils y travailleront avec l'aide d'enseignants-guides de la 7^e à la 11^e année et avec l'aide de conseillers en orientation en 12^e année. Le point de mire de leur réflexion changera d'une année à l'autre, selon les priorités. Ainsi, en 8^e année, les élèves se préparent à l'école secondaire; en 9^e année, ils se concentrent sur la transition à l'école secondaire; en 10^e année, ils commencent à examiner les destinations postsecondaires possibles; en 11^e année, ils choisissent leurs destinations; et, en 12^e année, ils se préparent selon la destination qu'ils ont choisie.

Au cours des quatre années de leurs études secondaires, les élèves deviendront de plus en plus habiles à se fixer des objectifs et à planifier. Ces habiletés les aideront à réussir à l'école et à atteindre leurs objectifs tout au long de leur vie.

Les quatre étapes du plan annuel de cheminement

Voici les étapes qui sont prévues dans le plan annuel de cheminement :

1. Établir ses objectifs et ses plans d'action
2. Passer en revue ses progrès et réviser ses plans
3. Préparer l'année suivante
4. Faire un bilan de l'année

En septembre, les élèves détermineront leurs objectifs pour l'année et élaboreront des plans d'action qui énonceront les étapes à suivre pour atteindre les buts fixés. Au cours de l'année, ils

vérifieront leurs progrès et modifieront leurs plans d'action au besoin. En janvier ou en février, à partir de la 8^e année, les élèves choisiront, pour l'année suivante, les cours du secondaire en fonction de leurs forces, de leurs intérêts et de leurs besoins. Ce faisant, ils tiendront compte des conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de même que, en 11^e et 12^e année, des exigences de leur destination postsecondaire. À la fin de l'année, ils examineront leur plan annuel de cheminement et détermineront ce qu'ils ont appris et ce qu'ils devraient améliorer dans leur façon de procéder l'année suivante.

Les élèves suivront les quatre étapes du plan annuel de cheminement avec l'aide de leurs enseignants-guides et en consultant leurs parents. Ils inscriront le résultat de leur réflexion dans le formulaire *Plan annuel de cheminement, de la 7^e à la 12^e année*.

Pourquoi les élèves devraient-ils établir leurs objectifs durant la journée scolaire?

Les élèves réussiront mieux s'ils peuvent établir un lien entre leur programme scolaire et leurs options éducatives et professionnelles. Il importe d'encourager les jeunes à réfléchir à ce qu'ils veulent faire dans la vie, à ce qu'ils sont capables d'accomplir et à la façon d'atteindre leurs objectifs. En planifiant leurs études au secondaire, les élèves se sentiront davantage responsables de leur apprentissage.

De quelle façon les élèves s'y prendront-ils pour établir leurs objectifs et leurs plans d'action?

En premier, les élèves vérifient les notes reçues récemment dans leurs cours et celles inscrites sur leur bulletin scolaire. Ils font le bilan de leurs points forts et de leurs toutes dernières réalisations. Puis ils déterminent les points à améliorer et les options éducatives et professionnelles qu'ils désirent explorer.

Les enseignants-guides aideront les élèves à préciser les étapes qui leur permettront d'atteindre leurs objectifs. Les élèves apprendront à recenser les personnes ainsi que les ressources technologiques et autres qui pourraient leur être utiles. Par exemple, s'ils désirent améliorer leurs notes en sciences, les élèves pourraient envisager de s'inscrire à un programme de tutorat entre élèves. S'ils veulent connaître les conditions d'admission aux programmes collégiaux en journalisme, ils pourraient, dès la 10^e année, faire des recherches dans des sites Internet pour y consulter les annuaires des collèges. Et en 11^e année, ils pourraient décider de suivre un programme coopératif afin d'acquérir une certaine expérience en journalisme.

En quoi consiste la révision du plan annuel de cheminement?

Au cours de l'année, les élèves réviseront les objectifs et les plans d'action qu'ils auront conçus en septembre. Ils réfléchiront à leur rendement en examinant les notes de leur bulletin scolaire et ils feront le bilan de ce qu'ils auront appris en explorant leurs options éducatives et professionnelles. Ils réviseront leurs plans d'action pour faire état de leurs progrès. Si tout

va comme prévu, ils pourront conserver tel quel leur plan annuel de cheminement ou décider de l'enrichir de nouveaux objectifs et de nouveaux plans d'action.

Les élèves en difficulté ont-ils aussi un plan annuel de cheminement?

Oui. Le plan d'enseignement individuel, y compris le plan de transition, guidera les choix des élèves en difficulté lors de la préparation du plan annuel de cheminement.

Quel est le rôle des parents en ce qui a trait au plan annuel de cheminement?

Au cours de l'année scolaire, les parents auront au moins deux fois l'occasion d'inscrire leurs commentaires dans le formulaire du plan annuel de cheminement de leur enfant. Pour soutenir ses efforts, ils pourront l'encourager à réaliser ses objectifs, lui signaler ses forces et ses réalisations, l'inciter à considérer les multiples possibilités que lui réserve l'avenir et lui rappeler de demander de l'aide au besoin. Les parents seront appelés à signer le formulaire du plan annuel de cheminement de leur enfant.

Ce dépliant est posté dans le site Web du ministère de l'Éducation à l'adresse suivante : <http://www.edu.gov.on.ca>



Imprimé sur du papier recyclé

99-077

ISBN 0-7778-8861-0

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2000

Also available in English